



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé Semaine du 2 février 2026

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Le professeur Karim ASEHNOUNE, président du Comité national de coordination de la recherche, présidera la Conférence des présidents de CME de CHU

L'ancienne ministre Elisabeth HUBERT et M. Franck VON LENNEP, conseiller maître à la Cour des comptes, parmi les membres de la mission chargée de préparer une réforme du partage entre la Sécurité sociale et les complémentaires de santé en matière de remboursement des soins

Mme Karine LACOUR-CANDIARD, ancienne collaboratrice de M. Paul CHRISTOPHE, a été nommée directrice de la communication, de l'information et de l'engagement des usagers de la Haute Autorité de Santé

Mme Hélène DUBRULE, ancienne directrice générale d'Hermès Distribution France, a été élue présidente de la Fondation de l'Académie de médecine

EN RÉSUMÉ

Fin du marathon budgétaire : le projet de loi de Finances pour 2026 définitivement adopté par le Parlement

Comme cela était attendu, aucune des deux motions de censure déposées vendredi par les groupes GDR-LFI-Ecologiste et RN-UDR n'a obtenu à l'Assemblée nationale les 289 voix nécessaires à son adoption, enregistrant même une érosion par rapport au vote intervenu la semaine dernière sur la première partie du budget. En conséquence, le projet de loi de Finances (PLF) pour 2026 est considéré comme définitivement adopté par le Parlement, mettant enfin un terme au long marathon budgétaire entamé dès l'été dernier par l'ancien Premier ministre François BAYROU, qui l'avait qualifié "d'Himalaya". Reste encore l'étape du Conseil constitutionnel, dont le Premier ministre a annoncé dès hier soir la saisine (et qui ne manquera pas en outre d'être saisi par les groupes d'opposition). Celui-ci disposera au maximum d'un mois pour rendre sa décision (huit jours en cas d'urgence demandée par le Premier ministre), permettant enfin au texte d'être promulgué (expurgé des éventuelles mesures censurées).

Santé publique France

Le gouvernement a décidé d'un "recentrage stratégique" de Santé publique France, "avec deux évolutions principales" : "la gestion des stocks stratégiques et de la réserve sanitaire sera dorénavant sous l'autorité hiérarchique directe du ministre de la Santé" afin de "raccourcir la chaîne de commandement, d'unifier les dispositifs existants et de renforcer la capacité de décision, en particulier en période de crise" ; les "campagnes nationales de communication en santé publique" seront "transférées au ministère de la Santé et à la Caisse nationale d'assurance maladie" pour "offrir aux citoyens des messages plus clairs", a indiqué vendredi le cabinet de la ministre de la Santé Stéphanie RIST. Evoquant "un risque majeur de censure" sur des campagnes pourtant essentielles (tabac, alcool, drogues, pollution, santé sexuelle)", le député (ES) des Bouches-du-Rhône Henrik DAVI, administrateur de SpF, a dit craindre que "cette ingérence politique dans les campagnes de prévention affaiblira l'indépendance scientifique".

Cancer

Le président de la République Emmanuel MACRON a assuré hier que le second volet (2026-2030) de la stratégie décennale de lutte contre le cancer (2021-2030) disposera de "plus de 1,7 milliard d'euros investis", soit un budget équivalent à la période 2021-2025. Le programme des prochaines années reste lui aussi dans la lignée des précédentes, avec quelques nouveautés comme la création d'un registre national des cancers et l'expérimentation dans les prochaines semaines d'un dépistage organisé du cancer du poumon. La ministre de la Santé Stéphanie RIST a espéré qu'elle aboutisse à sa généralisation d'ici à 2030. Elle a annoncé "un autre dépistage (...) dans le cadre, là aussi, d'une expérimentation pour cibler les personnes qui sont à haut risque de cancer du sein".

AN / PPL aide à mourir

La commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a achevé hier l'examen de la proposition de loi relative à l'aide à mourir, confirmant plusieurs aspects de la procédure. Les opposants ont vu tous leurs amendements visant à encadrer plus strictement le dispositif rejeté, certains déplorant une deuxième lecture où le débat n'aurait pas lieu après avoir dénoncé un examen à la hâte. "Ça fait trois ans qu'on est sur ce texte", a rétorqué l'auteur du texte, le député (app. MoDem) de Charente-Maritime Olivier FALORNI, estimant que "s'il y a un mot qui ne caractérise pas le processus législatif sur la fin de vie, c'est le mot empreissement". Il a aussi mis en exergue "l'équilibre" du texte voté en première lecture, "solidifié" et "consolidé" par le travail des différents groupes parlementaires.